

MALADES ET DANS LA DETRESSE, MARINS:—Voir *Marins*.

MALADIES CONTAGIEUSES:—Voir 243, *des documents de la session*.

MALAGAWATCH:—Voir *Sauvages*, 1.

MALT:—Pétition demandant que le droit imposé sur le malt soit aboli et qu'il soit remplacé par un droit de timbre sur les liqueurs de malt, 75.  
Voir 244 *des documents de la session*.

MANDATS SPECIAUX:—Voir 245, *des documents de la session*.

MANITOBA :

1. La Chambre se forme en comité pour considérer une résolution concernant la subvention accordée à la province de Manitoba ; sur recommandation de Son Excellence, 251. Chambre en comité ; résolution rapportée ; adoptée, 424. Bill, 425. Voir ci-dessous, 2.
2. Bill à l'effet d'augmenter pendant un certain temps la subvention annuelle de la province du Manitoba (Sir L. Tilley) ; ordonné ; présenté, 425. Lu la seconde fois ; en comité général ; rapporté ; motion pour la troisième lecture ; amendement proposé par M. Blake, que le bill soit renvoyé de nouveau au comité avec pouvoir de le modifier en retranchant les mots " pendant les dix années," et en les remplaçant par les mots " pendant les cinq années," rejeté ; bill lu la troisième fois et passé, 509. Par le Sénat, 515. S.R., 519. (45 Vic., c. 5.)

Voir 246-252, 376, 379, 382, 385, 386, 387, 388-390, 398, etc., *des documents de la session*. Juges, 3, 4.

MANITOBA, AGENCE DES SAUVAGES DU:—Voir *Sauvages*.

MANITOBA ET BAIE D'HUDSON, CHEMIN DE FER DE:—Voir 129, *des documents de la session*.

MANITOBA, BANQUE DE:—Pétition demandant un acte constitutif, 39. Avis, 45. Bill, 51. Renvoyé au comité, 62. Rapporté avec des amendements, 134. En comité général ; rapporté, 146. Passé, 153. Par le Sénat, 211. S.R., 516. (45 Vic., c. 61.)

MANITOBA, LAC DE:—Voir 253, 254 *des documents de la session*.

MARIAGE:—

1. Bill concernant le mariage avec la sœur de la femme défunte (M. Girouard, Jacques-Cartier) ; ordonné ; présenté, 40. Lu la seconde fois, 67. En comité général, 68. Amendé ; rapporté ; réimprimé, 158. Motion pour examiner le bill tel qu'amendé en comité général. Amendement proposé par M. Mills, que le bill soit renvoyé de nouveau au comité avec pouvoir de le modifier de manière que la loi sur le mariage avec la sœur d'une épouse défunte soit uniforme dans tout le Canada, 192. Rejeté ; amendement proposé par M. Amyot, que le bill soit renvoyé de nouveau au comité avec pouvoir de le modifier en prescrivant que tout mariage célébré par une autorité religieuse compétente est par le présent déclaré valide et légal ; débat sur icelui interrompu par l'appel des bills privés en vertu de la 19<sup>e</sup> règle, 193. Débat